

Nombre de Membres
Afférents au Conseil : 19
En exercice : 19
Ayant pris part à la décision : 19

Séance du 2 SEPTEMBRE 2026

N° D2026_061

L'an deux mil vingt-six et le deux septembre à 19 H 30, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Bélinda TERACOL, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre BOUTY, Mme Karine DEBEAUNE, Mme Gladys FLAMAND BAR, M. Christian GARCIA, Mme Christine GREEN, Mme Josette GUERRIER, Mme Marie LABROSSE GROSSET, Mme Caroline LEGOUGE, M. Eric MAISONNEUVE, Vanessa ORGELET, M. Olivier PAOUR, M. Jean-Pierre PILLON, Mme Elyanne ROSNER, Mme Bélinda TERACOL, M. Dominique VAGINET, M. Frédéric VIENOT, Mme Flavie WIDMAIER.

Absents excusés : M. Denis MARC (pouvoir donné à Christian GARCIA), M. Franck ROCHON du VERDIER (pouvoir donné à Olivier PAOUR)

Secrétaire de séance : Mme Josette GUERRIER

Date de la convocation : 27 AOUT 2026

Date de l'affichage : 27 AOUT 2026

OBJET : RENOUELEMENT ADHESION AU SERVICE ECONOME DE FLUX MUTUALISE PROPOSE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMBES SAONE VALLEE – PERIODE 2027/2028

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux.

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée propose aux communes volontaires le service économe de flux à compter du 1er janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2028, aux conditions décrites ci-dessous :

La commune de Saint-Bernard souhaite confier à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée - CCDSV la mise en place d'un service Économe de flux mis en œuvre par la SPL ALEC AIN. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Madame le Maire précise que la commune de Saint-Bernard participera selon les modalités financières suivante :

a. Service de base : 1 500 € par année civile (voir annexe, selon la taille de la commune), pris en charge à hauteur de 75 % par la CCDSV. Soit un coût de 375 € pour la commune.
Cette participation sera directement versée à la SPL ALEC AIN à la fin de chaque année civile.

b. Accompagnements à la carte : 500€ par journée d'étude (voir annexe) pris en charge à hauteur de 75% par la CCDSV dans la limite de 5 jours d'études pour la durée des 2 ans du contrat. Des prestations complémentaires pourront être sollicitées par la commune selon les modalités

présentées en annexe. Il est précisé qu'une journée d'étude coûte 500 €. La participation financière de la commune sera directement versée à la SPL ALEC AIN à la fin de chaque mission.

c. Coordination, animation et organisation : (voir annexe) 20 jours par année civile, pris en charge à 100% par la CCDSV.

Un « élu référent », un « agent technique référent » et un « agent administratif référent » de la commune sont à désigner. Ils seront les interlocuteurs de l'économe de flux pour la récolte de données et le suivi de l'opération. Une note « Evolution service Économe de flux » (en annexe) définit les modalités de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'adhérer à ce service économe de flux pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028 ;
- De désigner M. Jean-Pierre PILLON comme « élu référent » ;
- De désigner Mme Hélène NOURY comme « agent technique référent » ;
- De désigner Mme Sylvie JAMBON comme « agent administratif référent » ;
- De participer à hauteur de 375 € par année civile pour le service de base ;
- De participer à hauteur de 25% du coût des études complémentaires sollicités par la commune dans la limite de 5 jours pour la durée du contrat ;
- De prendre intégralement en charge le coût financier des études complémentaires demandées pas la commune au-delà de 5 jours pour la durée du contrat ;
- De suivre les engagements de la commune inscrits dans la charte « Économe de flux ».

AUTORISE

Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.



Ainsi fait et délibéré ce jour,
Le Maire, Bélanda TERACOL

**Le secrétaire de séance,
Josette GUERRIER**

H d guerrier

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 10/09/2026